

Rapport de gestion 2005



Swisscanto Fondations collectives
des Banques Cantonales

Table des matières

4	L'exercice 2005
6	Rétrospective 2005: Portefeuille; contributions encaissées
7	Placements de la fortune et politique de placement
8	Rétrospective: conjoncture et placement 2005
11	Développement du degré de couverture
10	Compte annuel 2005 de Swisscanto Fondation collective
11	Bilan de Swisscanto Fondation collective
12	Compte d'exploitation de Swisscanto Fondation collective
14	Annexe au compte annuel de Swisscanto Fondation collective
25	Rapport de l'organe de contrôle de Swisscanto Fondation collective
26	Compte annuel 2005 de Swisscanto Supra
27	Bilan de Swisscanto Supra
28	Compte d'exploitation de Swisscanto Supra
30	Annexe au compte annuel de Swisscanto Supra
40	Rapport de l'organe de contrôle de Swisscanto Supra

Les Fondations collectives Swisscanto sont des entreprises communes de prévoyance professionnelle des Banques Cantonales et de Helvetia Patria Assurances

 **Banque Cantonale**

**HELVETIA
PATRIA** 

L'exercice 2005

La poursuite du changement

Vous pouvez lire, dans l'exercice 2004, la phrase suivante : «Mais une chose est sûre: tout reste différent – à l'avenir également!». L'exercice 2005 a clairement confirmé cette déclaration, mais le principe directeur de Swisscanto Fondations collectives n'a pas changé: en 2005, la ligne de conduite de notre travail pour nos clients et assurés a été la continuité et la prévisibilité. Et cela continuera ainsi.

En Suisse, le deuxième pilier joue un rôle très important dans le cadre de la sécurité sociale. Le capital géré par les caisses de pension pour leurs assurés est la substance qui financera les rentes futures du 2e pilier. Pour la gestion des fonds qui leur sont confiés, les Fondations collectives Swisscanto poursuivent depuis leur création une politique orientée sur des principes de sécurité et de continuité. Cette décision stratégique est le fil conducteur de notre activité ainsi que le fondement de la confiance dont nous avons également pu bénéficier de la part de nos clients durant l'année 2005.

Aperçu d'un excellent exercice

Nous sommes très heureux de pouvoir vous relater une année 2005 couronnée de succès et riche en événements. Durant cet exercice, une partie de ce succès est reflété par le fait que, dans cet exercice, près de 350 entreprises avec environ 3'600 collaborateurs ont nouvellement adhéré à notre institution de prévoyance et nous ont accordé leur confiance. Des succès ont également été enregistrés dans le domaine des placements et de la technique d'assurance. Lors de l'exercice sous revue, et avec une politique de placement orientée vers la sécurité, le degré de couverture a pu être rehaussé de 101.1 % au 31.12.2004 à 106.5 % au 31.12.2005. La politique de souscription conséquente et orientée vers le risque de la Fondation collective Swisscanto a renforcé sa qualité de technique d'assurance. Ceci est dans l'intérêt des assurés: la qualité technique d'assurance est la condition pour la continuité et la prévisibilité des Fondations collectives Swisscanto.

Changements au niveau de la direction

Avec l'application de la parité au sein de l'organe suprême, le Conseil de fondation, Swisscanto a fait un nouveau pas important. Le 1.12.2005, le nouveau Conseil de fondation s'est constitué et a repris la responsabilité de la Fondation collective Swisscanto. Le nouveau Conseil de fondation se compose de 6 représentants des salariés et de 6 représentants des employeurs provenant du cercle de nos clients. Rolf Knechtli, représentant des employeurs, assure la présidence du Conseil de fondation et la vice-présidence est tenue par Alfred Schläpfer, représentant des salariés. Ainsi, depuis le 1.12.2005, la responsabilité stratégique ainsi que la sauvegarde des intérêts des assurés sont dans les mains des assurés.

Mais des changements ont également eu lieu au sein de la direction administrative et de la Commission de placement: Le 1er juin 2005, M. Davide Pezzetta, nouveau Directeur administratif, a repris la responsabilité opérative des mains de M. Peter Billerbeck, ce dernier ayant pris sa retraite après 10 ans d'activité en qualité de directeur administratif. Par ailleurs, M. Bruno Ammann, Président de la Commission de placement jusqu'alors, a cessé ses fonctions au sein de cette Commission pour raisons professionnelles. M. Rudolf Rickenmann, déjà membre de la Commission de placement, lui succède à la présidence, ce qui a permis d'assurer une transition harmonieuse. M. Thomas Vock a été élu nouveau membre de la Commission de placement.

La transparence de Swisscanto

Le présent rapport de gestion 2005 a été établi pour la première fois sur la base des nouvelles normes pour la présentation des comptes RPC 26. Les Fondations collectives Swisscanto peuvent prétendre qu'elles ont déjà joué la transparence dans la présentation de leur activité passée. Les nouvelles normes ont pour but de rendre les comptes annuels clairs et plus comparables. Nous approuvons l'évolution de ce principe: à notre avis, la transparence est la condition essentielle pour que nos clients nous accordent leur confiance.

Les défis des affaires courantes

L'application de la 1^e révision de la LPP avait nécessité une considérable adaptation des plans de prévoyance et beaucoup d'envoi de documents aux clients. La priorité de la Fondation collective Swisscanto fut l'expédition à nos assurés de certificats de prévoyance conformes à cette révision. Lors du traitement des listes de salaires, début 2005, les plans de prévoyance de chaque œuvre de prévoyance ont été adaptés à la révision de la LPP.

Ce fut un succès, grâce à l'engagement exceptionnel des collaborateurs et collaboratrice et à leur longue expérience. Outre les plans de prévoyance, les règlements de prévoyance en particulier doivent être adaptés aux nouvelles dispositions et être échangés. Pour ce faire, le législateur a accordé un laps de temps allant jusqu'à fin 2007. L'adaptation et l'échange des règlements prendront encore quelque temps. Nous mettons tout en œuvre pour que nos clients puissent recevoir le plus rapidement possible les nouveaux règlements.

En 2005, Swisscanto a commencé d'entreprendre le transfert de la totalité du portefeuille d'assurés sur un nouveau système électronique plus moderne. Malheureusement, ceci a partiellement retardé le traitement des listes de salaires, provoquant un net ressentiment chez les clients concernés. Mais nous avons aussi pu constater que nos clients nous ont accordé une grande compréhension à ce sujet, et nous les en remercions.

Dans son ensemble, l'an 2005 a été pour la Fondation collective Swisscanto une année très mouvementée, marquée par un travail intensif, mais aussi couronnée de succès. Le Conseil de fondation et la Direction remercient également tous les collaborateurs et collaboratrices pour leur énorme engagement qui a contribué au succès des Fondations collectives Swisscanto au cours de l'exercice sous revue.

Rolf Knechtli, Président du Conseil de fondation
Davide Pezzetta, Directeur administratif

Rétrospective 2005

Portefeuilles	Swisscanto Fond. coll. 2005	Swisscanto Supra 2005	Total 2005	Total 2004	Variation absolue	Variation en %
Capital réglementaire (en CHF mio.)	3 134	136	3 270	2 930	340	11,6
Nombre de contrats	4 976	382	5 358	5 010	348	6,9
Personnes assurées	47 880	2 133	50 013	46 381	3 632	7,8

Portefeuille

Après la croissance modérée de l'année 2004, les Fondations collectives Swisscanto ont renoué avec des taux de croissance réjouissants, tant du côté du capital réglementaire (5,7 % de

croissance en 2004, 11,6 % dans l'exercice sous revue), que du nombre de contrats (de 3,3 % à 6,9 %), et que du côté du nombre des personnes assurées (de 1,8 % à 7,8 %).

Contributions encaissées	Swisscanto Fond. coll. 2005 CHF mio.	Swisscanto Supra 2005 CHF mio.	Total 2005 CHF mio.	Total 2004 CHF mio.	Variation absolue	Variation en %
Primes périodiques des employés et des employeurs	347,6	21,1	368,7	329,4	39,3	11,9
Primes uniques	422,8	9,8	432,6	314,1	118,5	37,7

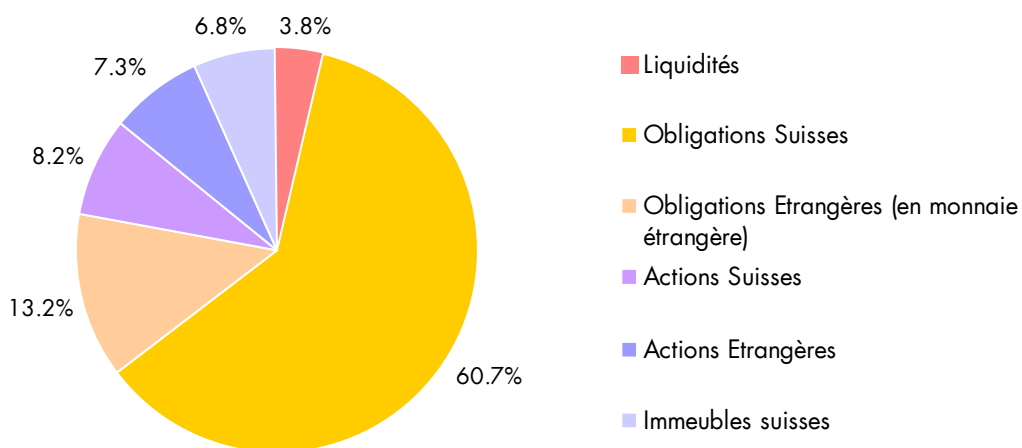
Contributions encaissées

En 2004, on avait constaté un recul des contributions encaissées suite à l'arrêt des offres dicté l'année précédente. Les taux de croissance sont d'autant plus remarquables dans l'exercice sous

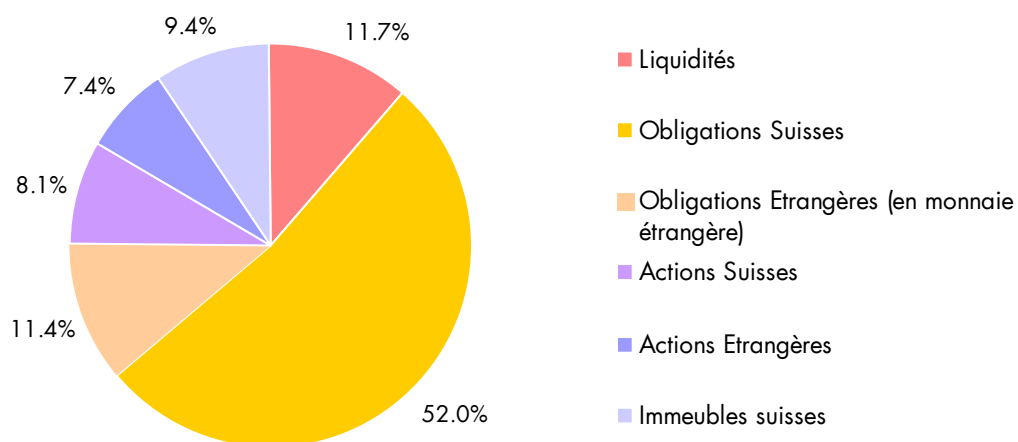
revue: l'augmentation de 11,9 % pour les primes périodiques et 37,7 % pour les primes uniques s'explique par le succès obtenu sur le marché par les Fondations collectives Swisscanto.

Placements de la fortune et politique de placement

Asset Allocation Swisscanto Fondation collective



Asset Allocation Swisscanto Supra



Rétrospective: conjoncture et placement 2005

Conjoncture

L'évolution de la conjoncture globale est toujours placée sous le signe d'une croissance soutenue, qui s'est stabilisée à un niveau d'environ 3 % l'an dernier. Le développement du renchérissement a nettement été marqué par la hausse des prix des matières premières.

Les principaux taux (renchérissement sans énergie, produits alimentaires et tabac) se sont situés dans la plupart des régions autour de 2 %. Le léger recul des prix de l'énergie dans la seconde moitié de l'année a assuré une petite détente au profit des attentes inflationnistes à long terme. Après que la FED eut relevé en 14 tranches les taux d'escompte de 1 % à 4,5 %, la BCE a également relevé les intérêts à fin 2005, pour la première fois depuis deux ans, de 0.25 % à 2.25 %.

Actions

La globalité des marchés des actions est parvenue à obtenir des gains sur cours substantiels au cours de la période sous revue. Une des raisons fut les bons résultats des entreprises et les attentes de gains croissantes pour 2005 et 2006. La reprise du dollar américain a de plus affirmé cette tendance pour les sociétés orientées vers l'exportation européenne et asiatique.

Le thème marquant des marchés fut celui du prix du pétrole qui atteint en été 2005 un niveau supérieur à 67 dollars américains. Le prix élevé du brut a surtout pesé sur le revenu à disposition des ménages. Le marché des actions américaines était sous l'emprise des décisions relatives aux intérêts prises par la Banque centrale américaine, qui a continué de relever le taux directeur au cours de la période sous revue.

Intérêts et monnaies

Les taux globaux du marché des capitaux ont augmenté avec la progression de la conjoncture en 2005, spécialement pour les courtes durées. Les courbes des intérêts se sont aplaties pour les monnaies les plus importantes. Aux USA et en Angleterre, cet aplatissement est déjà prononcé; les courbes y sont déjà inversées. Dans la zone euro et au Japon, cette tendance est moins visible; les courbes étant encore ascendantes. Dans l'univers entier de JP Morgan, exception faite du Japon, des rendements globaux positifs exprimés en monnaies locales ont été dégagés.

Les monnaies en dollar se sont nettement réévaluées face à la plupart des monnaies, franc suisse y compris. Le CHF a légèrement perdu de la valeur face à la livre anglaise, mais s'est maintenu parallèlement à l'euro. Le Yen japonais s'est dévalorisé face à toutes les monnaies importantes. Des informations destinées spécifiquement aux entreprises ont provoqué la volatilité du marché des crédits. Pendant toute cette période, les prêts aux entreprises ont obtenu de moins bons rendements que les emprunts d'Etat.

La situation des Fondations collectives Swisscanto

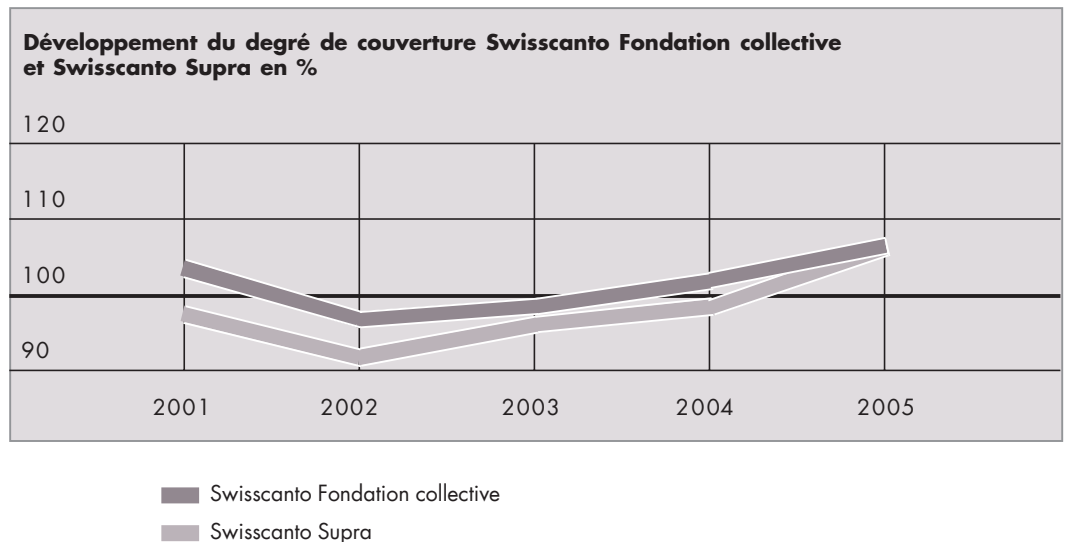
En 2005, les Fondations collectives Swisscanto ont poursuivi et mis en pratique de manière conséquente leur stratégie de placement, dont le succès se manifeste entre autre dans le rétablissement du degré de couverture des deux Fondations (voir page suivante). De plus, les deux Fondations présentent des valeurs positives de la performance (voir pages 22 et 38).

Les nouvelles prescriptions relatives à la présentation des comptes de GAAP RPC 26 nous obligent à définir un objectif pour la réserve de fluctuation des cours. Dans le courant de la première année, nous sommes déjà parvenus à atteindre un peu plus que 60 % du but fixé pour ces réserves (voir pages 20 et 36). Lorsque cette réserve pour risques de fluctuation des cours atteindra son objectif, nous serons en mesure de constituer des fonds libres et de verser des excédents.

Développement du degré de couverture

Les degrés de couverture des deux Fondations ont poursuivi un développement réjouissant en 2005. Au 31 décembre 2005, ils se situaient à 106.5 % tant pour la Fondation collective que pour Swisscanto Supra. Mais face à ces valeurs réjouissantes,

l'euphorie n'est pas encore de mise, car ces valeurs sont induites en grande partie par des gains sur cours non réalisés, cours soumis à de fortes fluctuations naturelles.



Compte annuel 2005 de Swisscanto Fondation collective

Bilan Swisscanto Fondation collective au 31 décembre 2004 et 2005	11
--	-----------

Compte d'exploitation Swisscanto Fondation collective au 31 décembre 2004 et 2005	12
--	-----------

Annexe au compte annuel Swisscanto Fondation collective	14
--	-----------

Bases et organisation	14
-----------------------	----

Nature de l'application du but	16
--------------------------------	----

Principes d'évaluation et de présentation des comptes, permanence	17
--	----

Règles techniques / Couverture des risques / Degré de couverture	18
---	----

Explications relatives aux placements et au résultat net des placements	20
--	----

Explication d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation	23
---	----

Demandes de l'autorité de surveillance	24
--	----

Autres informations relatives à la situation financière	24
---	----

Rapport de l'organe de contrôle pour Swisscanto Fondation collective	25
---	-----------

Bilan Swisscanto Fondation collective au 31 décembre 2004 et 2005

Actif	31.12.2005 en CHF	31.12.2004 en CHF
Placements		
Liquidités	125 133 713.42	125 838 929.21
Créances	72 219 898.63	45 510 802.43
Droits Obligations	2 437 606 842.45	2 173 257 108.60
Droits Actions	512 878 332.75	394 098 898.10
Droits Immeubles	225 305 737.00	228 995 928.35
Total Placements	3 373 144 524.25	2 967 701 666.69
Compte de régularisation actif	119 979 691.49	14 392 396.85
Placements individuels	94 652 655.78	79 951 237.70
Total Actif	3 587 776 871.52	3 062 045 301.24
Passif		
Obligations		
Prestations de libre passage et rentes	2 666 054.45	2 660 725.80
Autres obligations	15 369 526.01	11 877 007.48
Total obligations	18 035 580.46	14 537 733.28
Compte de régularisation passif	65 169 961.95	54 693 072.78
Réserves de contributions de l'employeur	39 334 714.94	33 552 909.47
Réserves non-techniques	0.00	4 135 500.00
Capitaux de prévoyance et réserves techniques		
Capital de prévoyance des assurés actifs	3 133 550 363.95	2 802 427 262.90
Mesures spéciales	53 785 248.05	57 047 654.05
Réserves techniques	68 499 036.24	63 406 384.26
Total capitaux de prévoyance et réserves techniques	3 255 834 648.24	2 922 881 301.21
Réserve de fluctuation	209 401 965.93	32 244 784.50
Capital de la Fondation, fonds libres		
Situation en début de la période	0.00	-39 045 511.43
Excédent des produits	0.00	39 045 511.43
Total capital de la Fondation, fonds libres	0.00	0.00
Total Passif	3 587 776 871.52	3 062 045 301.24

Compte d'exploitation Swisscanto Fondation collective au 31 décembre 2004 et 2005

	2005 en CHF	2004 en CHF
Cotisations et apports ordinaires et autres	359 347 590.35	317 899 136.22
Cotisations salariés et employeurs	347 562 365.35	309 612 781.89
Apports dans les réserves de contributions de l'employeur	10 096 501.25	6 808 402.03
Subsides du fonds de garantie	1 688 723.75	1 477 952.30
Prestations d'entrée et nouveaux contrats	422 761 834.34	297 468 596.65
Apports provenant de cotisations et prestations d'entrée	782 109 424.69	615 367 732.87
Prestations réglementaires	- 121 662 874.75	- 126 447 293.45
Rentes de vieillesse	- 13 270 885.15	- 12 067 317.50
Rentes de survivants	- 2 834 798.85	- 2 544 130.35
Rentes d'invalidité	- 18 792 739.15	- 16 432 489.20
Autres prestations réglementaires	- 2 463 555.30	- 2 580 064.60
Prestations en capital à la retraite	- 64 347 698.30	- 74 847 624.20
Prestations en capital au décès et à l'invalidité	- 19 953 198.00	- 17 975 667.60
Prestations hors règlement	- 86 239.20	0.00
Prestations de sortie et résiliations de contrats	- 338 829 313.09	- 359 407 834.11
Prestations en cas de sortie/résiliations de contrats	- 312 365 688.24	- 328 351 899.01
Versements anticipés pour la propriété du logement/divorce	- 26 463 624.85	- 31 055 935.10
Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés	- 460 578 427.04	- 485 855 127.56
Dissolution / Constitution de capitaux de prévoyance, réserves techniques et réserves de contributions	- 326 354 912.60	- 135 186 021.96
Dissolution (+) / Constitution (-) de capital de prévoyance des assurés actifs	- 261 554 474.70	- 81 092 423.75
Dissolution (+) / Constitution (-) de provisions techniques	8 580 887.15	6 067 581.31
Rémunération du capital de prévoyance	- 67 780 108.20	- 57 110 137.70
Dissolution (+) / Constitution (-) de réserves de contributions	- 5 601 216.85	- 3 051 041.82
Produit de prestations d'assurance	73 826 429.20	61 657 365.80
Prestations d'assurance	54 864 636.20	51 738 587.80
Surplus de bénéfices des assurances	18 961 793.00	9 918 778.00
Charges d'assurance	- 122 165 529.35	- 108 124 398.90
Primes d'assurance	- 120 036 998.50	- 106 130 046.40
Cotisations au fonds de garantie	- 2 128 530.85	- 1 994 352.50
Résultat net de l'activité d'assurance	- 53 163 015.10	- 52 140 449.75

	2005 en CHF	2004 en CHF
Résultat net des placements des caisses de prévoyance	243 949 977.49	132 604 654.78
Produit des droits d'obligations	101 839 905.16	97 723 437.81
Produit des droits d'actions	133 508 516.37	27 473 601.56
Produit des droits d'immeubles	7 961 257.17	7 264 800.28
Produit d'intérêt des avoirs bancaires	99 550.57	83 843.88
Produit d'intérêt des créances	2 156 374.55	1 633 748.14
Charges d'intérêt pour fonds de tiers	-1 353 683.50	-1 311 990.83
Charges d'intérêt pour réserves de contributions de l'employeur	-180 588.62	-161 428.90
Charges pour l'administration des placements	-81 354.21	-101 357.16
Compte d'exploitation partiel pour placements individuels	0.00	0.00
Produits des placements individuels	12 378 490.78	3 838 227.90
Frais pour l'administration des placements	-119 319.45	-112 780.25
Résultat net des placements individuels	12 259 171.33	3 725 447.65
Frais d'administration	-59 520.05	-59 862.50
Rémunération du capital de prévoyance	-1 788 518.15	-1 733 646.00
Constitution de la réserve de fluctuation	-10 337 467.08	-2 437 239.59
Dissolution de la réserve de contributions de l'employeur	0.00	187 183.85
Constitution (-) / Dissolution (+) de provisions techniques	-73 666.05	318 116.59
Autres produits	976 180.95	2 782 101.75
Produits de prestations fournies	299 283.70	395 443.25
Autres produits	676 897.25	2 386 658.50
Frais d'administration	-18 741 461.91	-11 956 010.85
Frais d'administration	-18 386 036.41	-11 571 711.19
Frais pour marketing et publicité	-355 425.50	-384 299.66
Excédent des produits avant constitution de la réserve de fluctuation	173 021 681.43	71 290 295.93
Constitution de la réserve de fluctuation	-173 021 681.43	-32 244 784.50
Excédent des produits	0.00	39 045 511.43

Annexe au compte annuel de Swisscanto Fondation collective

Bases et organisation

Forme juridique et but

Swisscanto Fondation collective des Banques Cantonales est une fondation collective créée par l'Union des Banques Cantonales suisses et Patria, Société mutuelle suisse d'assurances sur la vie conformément aux art. 80ss du Code civil suisse (CC). Son objectif est de fournir aux salariés et salariées ainsi qu'aux employeurs une prévoyance obligatoire et facultative conforme à la Loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP).

La Fondation poursuit notamment son but en gérant l'épargne de chaque œuvre de prévoyance constituée, en fonction des moyens mis à disposition et du règlement particulier à chaque entreprise. De plus, la Fondation conclut avec Patria Société suisse d'assurances sur la vie à Bâle un contrat pour l'assurance du risque et des rentes viagères.

Enregistrement LPP et fonds de garantie

Registre pour la prévoyance professionnelle N° C1.0011
Fonds de garantie LPP N° C1 11

Indication des actes et des règlements

Acte de fondation	25.06.1973, révisé le 16.06.2005
Règlement des placements	21.12.2005
Règlement pour la liquidation partielle	en suspens
Règlement électoral	01.01.2005
Règlement d'organisation	01.06.2005
Règlement de prévoyance professionnelle	individuellement selon œuvre de prévoyance

La gestion administrative de la Fondation est du ressort de Patria Société suisse d'assurances sur la vie. La convention de direction des affaires du 28.12.2004 entre la Fondation et Patria

Société suisse d'assurance sur la vie règle les tâches, les compétences et les responsabilités des personnes mandatées à la gestion administrative.

Experts, organe de contrôle, conseillers, autorité de surveillance

Expert en prévoyance professionnelle	Patria Consulta Société de Conseils en matière de Prévoyance, Bâle
Organe de contrôle	OBT SA, Zurich
Conseil pour la Commission de placements	PPCmetrics SA, Zurich Complementa Investment-Controlling AG, St-Gall
Autorité de surveillance	Office Fédérale des Assurances Sociales, Berne

Organe de gestion / droit à la signature

Conseil de Fondation dès le 01.12.2005	Représentants des employeurs		Représentants des salariés	
	Rolf Knechtli	Président	Alfred Schläpfer	Vice-président
	Adrian Beeli	Membre	Beatrix Aeschlimann	Membre
	Eduard Gasser	Membre	Mirco Calzolari	Membre
	Beatrice Livers	Membre	Andreas Gübelin	Membre
	Ulrich Pfister	Membre	Beat Kempter	Membre
	Urs Saxer	Membre	Jürg Stalder	Membre
	Signature: collectivement à deux		Signature: collectivement à deux	
	Assesseurs sans droit de vote			
	Hanspeter Hess			
	Heinz Waech			
	Donald Desax			
	Beat Müller			
Conseil de Fondation jusqu'au 30.11.2005	Theo Prinz	Président	Johan B. A. Kroon	Membre
	Philipp Gmür	Vice-président	Beat Müller	Membre
	Donald Desax	Membre	Martin Scholl	Membre
	Roland P. Geissmann	Membre	Andreas Waespi	Membre
	Signature: collectivement à deux			
Personnes autorisées à signer	Davide Pezzetta	Directeur administratif		
	Rosmarie Champion	Responsable comptabilité		
	Leo A. Degen	Responsable du service conseil		
	René Eggimann	Responsable du service juridique		
	Fritz Häsler	Responsable du service à la clientèle		
	Dieter Hedinger	Responsable du service à la clientèle		
	Roland Kaufmann	Responsable marketing		
	Daniel Rossi	Responsable de la Fondation de libre passage		
	Christoph Schneider	Responsable du service juridique Swisscanto		
	Claude Schreiber	Responsable Key Accounts		
	Signature: collectivement à deux			

Employeurs affiliés

	2005 Nombre	2004 Nombre
Effectif à la fin de l'exercice précédent	4 624	4 473
Entrées/Sorties	352	151
Effectif à la fin de l'exercice sous revue	4 976	4 624

Membres actifs et rentiers**Assurés actifs**

	2005 Nombre	2004 Nombre
Effectif à la fin de l'exercice précédent	44 431	43 608
Variations par rapport à l'année précédente	3 539	733
Effectif à la fin de l'exercice sous rapport	47 880	44 341

Bénéficiaires de rentes

	31.12.2005 Nombre	Evolution Nombre	31.12.2004 Nombre
Rentes de vieillesse	1 661	99	1 562
Rentes d'invalidité	2 252	91	2 161
Rentes de veuf ou de veuve	431	34	397
Total	4 344	224	4 120

Nature de l'application du but

Le but de la Fondation est atteint lorsque les employeurs adhèrent à la Fondation par un contrat d'affiliation. Lors de la conclusion de ce contrat d'affiliation, une œuvre de prévoyance se constitue.

Explications relatives au plan de prévoyance

Chaque caisse de prévoyance dispose d'un propre plan de prévoyance dans le cadre de la prévoyance professionnelle obligatoire. Les prestations de vieillesse reposent sur la primauté des cotisations, les prestations de risque sur la primauté des cotisations ou la primauté des prestations selon la caisse de prévoyance et les prestations concernées.

Financement, méthodes de financement

Le financement est régi séparément pour chaque caisse de prévoyance. Les charges de prévoyance sont financées essentiellement par les salariés et l'employeur, ce dernier devant en supporter au minimum 50%.

Autres informations concernant l'activité de prévoyance

Quelques œuvres de prévoyance disposent de placements individuels de la fortune (nommés placements individuels). Les modalités

et y relatives sont régies par des dispositions contractuelles distinctes et réglementaires de Swisscanto Fondation collective.

	2005	2004
Nombre d'œuvres de prévoyance avec placements individuels	35	37

Principes d'évaluation et de présentation des comptes, permanence

Confirmation sur la présentation des comptes selon la Swiss GAAP RPC 26

La présentation des comptes s'appuie sur les recommandations relatives à la présentation des comptes Swiss GAAP RPC 26 dans leur version du 01.01.2004. Les dispositions suivantes de Swiss GAAP RPC 26 n'ont pas encore été prises en compte:

- répartition des cotisations et apports entre salariés et employeurs,
- présentation séparée des versements anticipés pour la propriété du logement et les divorces, des apports uniques et des sommes de rachat.

Explications relatives à la première application de la Swiss GAAP RPC 26

La première application de la RPC 26 a donné lieu à des différences d'évaluation de CHF 4 135 500. En ce qui concerne les différences d'évaluation, il s'agit de réserves qui n'ont pas été constituées selon des critères de gestion d'entreprise. Ce montant a été affecté aux réserves pour fluctuation.

Principes comptables et d'évaluation

Principes comptables

Le rapport annuel se compose du bilan, du compte d'exploitation et de l'annexe. Il tient compte des chiffres de l'année précédente. L'annexe comprend des informations complémentaires ainsi que des explications sur les placements, le financement et les différents postes du bilan et du compte d'exploitation. Les événements survenus après la date de clôture du bilan ne doivent être mentionnés que s'ils influent sensiblement sur l'appréciation de la situation de l'institution de prévoyance. D'autre part, les articles 957 à 964 du Code des obligations concernant la comptabilité commerciale sont valables.

Principes d'évaluation

Liquidités	Valeur nominale
Créances	Valeur nominale après déduction des correctifs de valeur nécessaires
Droits	Valeur de marché
Comptes de régularisation actifs	Valeur nominale
Placements individuels	Valeur de marché

Règles techniques / Couverture des risques / Degré de couverture

Nature de la couverture des risques, réassurances

La Fondation a conclu un contrat d'assurance vie collective avec Patria Société suisse d'assurances sur la vie, Bâle, pour la couverture des risques techniques d'assurance décès et invalidité ainsi que pour le rachat de prestations de vieillesse. La Fondation est preneur d'assurance et bénéficiaire. Un écart entre les prestations de vieillesse selon le plan de prévoyance et les conditions du contrat d'assurance est pris en charge par la Fondation. Le financement de la différence est garanti par un montant pour le rachat de rentes de vieillesse (système de répartition pour la valeur de la rente).

Explication des actifs et passifs de contrats d'assurance

Toutes les rentes sont réassurées. Le capital de couverture pour les rentes, non inscrit au bilan, s'élève au total à CHF mio. 661.4 (année précédente CHF mio. 596.7).

Réserves de contributions de l'employeur avec renonciation d'utilisation

Les dispositions réglementaires de la Fondation Swisscanto prévoient que l'employeur peut fournir des contributions dans les réserves de contributions de l'employeur avec renonciation d'utilisation en cas d'insuffisance de couverture.

Développement et rémunération des avoirs-épargne en primauté des cotisations

	2005 en CHF	2004 en CHF
Avoirs-épargne à la fin de l'année précédente	2 802 427 262.91	2 662 491 055.45
Cotisations d'épargne	237 610 349.60	211 292 167.25
Apports de libre passage, montant de rachat et nouveaux contrats	426 241 392.20	309 626 651.90
Primes d'épargne AI	9 046 347.45	8 157 558.90
Prestations de libre passage en cas de sortie et de résiliation de contrat	-309 136 535.26	-333 887 362.90
Versements anticipés pour la propriété du logement/divorce	-26 463 624.85	-31 055 935.10
Résiliation en cas de départ à la retraite, de décès ou d'invalidité	-75 743 454.45	-83 040 656.30
Rémunération du capital d'épargne	69 568 626.35	58 843 783.71
Avoirs-épargne à la fin de l'exercice sous revue	3 133 550 363.95	2 802 427 262.91
Taux d'intérêt du capital d'épargne en LPP obligatoire	2.50%	2.25%
Taux d'intérêt du capital d'épargne en LPP surobligatoire	2.25%	2.25%

Total des avoirs de vieillesse selon la LPP

	31.12.2005 en CHF	31.12.2004 en CHF
Avoirs de vieillesse selon la LPP (compte témoin)	1 908 783 716.00	1 706 548 791.35
Taux minimal LPP	2.50%	2.25%

Résultat du dernier rapport d'expertise actuarielle

L'expert en prévoyance professionnelle atteste que la Fondation est en mesure de remplir ses obligations en tout temps.

Bases techniques et autres hypothèses significatives sur le plan actuariel

Actuellement, aucune autre réserve ne doit encore être constituée, à part les réserves techniques au bilan (cf. rapport d'expertise du 17 février 2006 «Prise de position des experts reconnus sur le thème «La mise à la retraite et son financement»».

Composition des réserves techniques	31.12.2005 en CHF	31.12.2004 en CHF
Réserves techniques du Pool	54 290 606.95	59 563 337.65
Fonds libres des œuvres de prévoyance affiliées	17 170 294.88	19 184 895.65
Dépôt de surplus de bénéfice des œuvres de prévoyance affiliées	32 016 808.47	34 688 962.50
Excédents individuels des œuvres de prévoyance affiliées	5 103 503.60	5 689 479.50
Réserves techniques pour les placements indiv. de la fortune	14 208 429.29	3 843 046.61
Fonds libres des œuvres de prévoyance affiliées	9 048 687.14	8 785 690.24
Dépôt de surplus de bénéfice des œuvres de prévoyance affiliées	506 623.50	741 704.80
Réserves pour fluctuation des cours des œuvres de prévoyance affiliées	4 653 118.65	-5 684 348.43
Total des réserves techniques	68 499 036.24	63 406 384.26

Modification des bases techniques et hypothèses

Il n'y a aucune modification par rapport à l'année précédente.

Degré de couverture selon l'art. 44 OPP2

	31.12.2005 en CHF	31.12.2004 en CHF
Actifs au bilan	3 587 776 871.52	3 062 045 301.24
Placements individuels de la fortune	-94 652 655.78	-79 951 237.70
Obligations et comptes de régularisation	-83 205 542.41	-69 230 806.06
Obligations Placements individuels de la fortune	259 921.44	44 207.49
Réserves non techniques	0.00	-4 135 500.00
Fortune de prévoyance disponible	3 410 178 594.77	2 908 771 964.97
Capitaux de prévoyance et réserves techniques	3 295 169 363.18	2 956 434 210.68
Capital de prévoyance des assurés actifs	3 133 550 363.95	2 802 427 262.90
Réserve de contributions de l'employeur	39 334 714.94	33 552 909.47
Mesures spéciales	53 785 248.05	57 047 654.05
Réserves techniques	68 499 036.24	63 406 384.26
Capitaux de prévoyance et réserves techniques des placements individuels de la fortune	- 94 392 734.34	- 79 907 030.21
Capital de prévoyance des assurés actifs	-77 062 712.70	-72 933 792.45
Mesures spéciales	-1 441 930.65	-1 357 619.50
Réserves techniques	-14 208 429.29	-3 843 046.61
Réserves de contributions de l'employeur	-1 679 661.70	-1 772 571.65
Capitaux de prévoyance et réserves techniques du Pool	3 200 776 628.84	2 876 527 180.47
Degré de couverture	106.5%	101.1%

Le degré de couverture des œuvres de prévoyance avec des placements individuels de la fortune est calculé à part et communiqué aux œuvres de prévoyance concernées. A ce sujet, les réserves pour fluctuation des cours fixées sont calculées individuellement, en se basant sur la stratégie de placement choisie.

Explications relatives aux placements et au résultat net des placements

Organisation de l'activité de placement, règlement de placement

L'organisation de l'activité de placement de la Fondation collective Swisscanto est prévue dans le Règlement de placement. L'organisation relative aux placements est confiée au Conseil de fondation, à la Commission de placement, à la Direction ainsi qu'aux gestionnaires de portefeuille.

Le Conseil de fondation nomme les membres de la Commission de placement, définit l'organisation relative aux placements et élit les gestionnaires de portefeuille externes. Sur demande de la Commission de placement et dans le cadre des dispositions légales, il approuve la stratégie et les directives de placements.

La Commission de placement est responsable du contrôle, de l'application ainsi que de l'initialisation de rajustement de la stratégie de placement.

La Direction garantit les liquidités opérationnelles ainsi que le compte-rendu nécessaire à la Commission de placement.

Les devoirs des gestionnaires de portefeuille sont définis dans les contrats de gestion de fortune séparés datés du 6.12.2001. Il s'agit en l'occurrence de la sauvegarde de la structure tactique de la fortune, de l'élaboration des documents pour l'établissement du rapport de contrôle ainsi que de l'information donnée à la Commission de placement relative aux résultats obtenus, les attentes du marché et les événements exceptionnels.

Tous les fonds sont investis dans des droits de la Fondation de placement Swisscanto.

Objectifs et calcul de la réserve de fluctuation des cours concernant les placements de la Fondation

Selon la stratégie de placement en vigueur, la réserve pour fluctuation des cours est fixée à 10.3 % des placements de la fortune sous forme de droits.

	2005 en CHF	2004 en CHF
Réserve de fluctuation des cours au 1.1.	32 244 784.50	0.00
Affectation selon la première application de la Swiss GAAP RPC 26	4 135 500.00	0.00
Affectation au débit du compte d'exploitation	173 021 681.43	32 244 784.50
Réserve de fluctuation des cours au 31.12.	209 401 965.93	32 244 784.50
Objectif fixé pour la réserve pour fluctuation des cours	327 106 463.96	
Déficit de la réserve pour fluctuation des cours	- 117 704 498.03	

Présentation des placements par catégorie

	31.12.2005		31.12.2004		Max. OPP2 en %
	en mille CHF	en %	en mille CHF	en %	
Limite des diverses catégories de placement					
Liquidités	125 134	3.6	125 839	4.2	100
Droits Obligations	2 437 607		2 173 257		
Obligations Suisses	2 003 131	57.3	1 797 446	60.3	100
Obligations Etrangères (en monnaie étrangère)	434 476	12.4	375 811	12.6	20
Droits Actions	512 878		394 099		
Actions Suisses	270 431	7.7	201 924	6.8	30
Actions Etrangères	242 447	6.9	192 175	6.4	25
Droits Immeubles	225 306		228 996		
Immeubles suisses	225 306	6.4	228 996	7.7	50
Autres actifs	192 200		59 903		
Créances	72 220	2.1	45 511	1.5	
Compte de régularisation actif	119 980	3.4	14 392	0.5	
Total actifs sans placements individuels	3 493 125	100.0	2 982 094	100.0	
Limites globales	31.12.2005		31.12.2004		Max. OPP2 en %
	en mille CHF	en %	en mille CHF	en %	
Valeurs réelles	738 184	21.1	623 095	20.9	70
Valeurs en participations	512 878	14.7	394 099	13.2	50
Créances étrangères & monnaies étrangères	434 476	12.4	375 811	12.6	30
Monnaies étrangères & Actions étrangères	676 923	19.4	567 986	19.0	30

Explication du résultat net des placements

	2005 en CHF	2004 en CHF
Intérêts	721 653.00	244 172.29
Produit des intérêts d'avoirs en banque	99 550.57	83 843.88
Produit des intérêts des créances	2 156 374.55	1 633 748.14
Charges d'intérêts pour fonds de tiers	-1 353 683.50	-1 311 990.83
Charges d'intérêts pour réserves de contributions de l'employeur	-180 588.62	-161 428.90
Droits Obligations Suisses CHF	65 403 914.43	81 379 412.25
Produit direct	55 707 912.43	55 761 031.25
Variations de cours	9 696 002.00	25 618 381.00
Droits Obligations Etrangères en monnaies étrangères	36 435 990.73	16 344 025.56
Produit direct	19 763 999.84	18 230 884.56
Variations de cours	16 671 990.89	-1 886 859.00
Droits Obligations Suisses	74 946 327.16	10 667 718.40
Produit direct	4 078 509.30	3 166 335.40
Variations de cours	70 867 817.86	7 501 383.00
Droits Actions Etrangères	58 562 189.21	16 805 883.16
Produit direct	5 052 442.51	3 930 717.16
Variations de cours	53 509 746.70	12 875 166.00
Droits Immeubles	7 961 257.17	7 264 800.28
Produit direct	9 661 806.17	12 430 863.28
Variations de cours	-1 700 549.00	-5 166 063.00
Frais de gestion de fortune	-81 354.21	-101 357.16
Résultat net des placements	243 949 977.49	132 604 654.78

Performance des liquidités et droits

	2005 en CHF	2004 en CHF
Portefeuille pondéré des liquidités et des droits	2 980 671 283	2 643 117 138
Performance nette des liquidités et des droits	8.17%	5.01%

Explication de la réserve de contributions de l'employeur

Réserve de contributions de l'employeur	2005 en CHF	2004 en CHF
Etat au début de la période	33 552 909.47	30 527 622.60
Apports aux réserves de contributions de l'employeur	10 096 501.25	6 808 402.03
Apports de nouveaux contrats	1 630 648.00	642 750.34
Prestations résultant de résiliations de contrats	- 1 376 974.95	- 468 208.50
Utilisation pour le paiement des primes	- 4748 957.45	- 3 931 902.05
Affectation des réserves pour fluctuation de cours (placements individuels de fortune)	0.00	- 187 183.85
Intérêt	180 588.62	161 428.90
Etat à la fin de la période	39 334 714.94	33 552 909.47

Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation**Explications relatives au compte de régularisation actif**

	31.12.2005 en CHF	31.12.2004 en CHF
Prestations payées d'avance	115 869 095.49	10 321 069.85
Produits des rétrocessions	4 094 596.00	4 071 327.00
Autres comptes de régularisation	16 000.00	0.00
Total compte de régularisation actif	119 979 691.49	14 392 396.85

Explications relatives au compte de régularisation passif

	31.12.2005 en CHF	31.12.2004 en CHF
Prestations d'entrée en suspens	51 560 126.55	43 229 837.73
Prestations payées d'avance	8 503 576.25	7 464 074.45
Intérêts débiteurs	150 000.00	150 000.00
Rétrocessions	2 330 000.00	3 210 000.00
Frais de courtages	2 415 000.00	0.00
Autres comptes de régularisation	211 259.15	639 160.60
Total compte de régularisation passif	65 169 961.95	54 693 072.78

Explications relatives aux produits d'assurance

	2005 en CHF	2004 en CHF
Prestations d'assurance	54 864 636.20	51 738 587.80
Excédent du résultat d'assurance	8 910 581.00	2 522 520.00
Excédent du résultat des frais	10 051 212.00	7 396 258.00
Total produits d'assurance	73 826 429.20	61 657 365.80

Explications relatives aux charges d'assurance

	2005 en CHF	2004 en CHF
Prime de risque	81 057 407.65	69 294 629.05
Prime de risque/renchérissement	3 192 013.05	2 741 594.80
Cotisations au fonds de garantie	2 128 530.85	1 994 352.50
Rachat risque de longévité	4 239 722.25	5 517 766.05
Prime pour coût de gestion	31 547 855.55	28 576 056.50
Total charges d'assurance	122 165 529.35	108 124 398.90

Demandes de l'autorité de surveillance

L'autorité de surveillance n'a déposé aucune demande.

Autres informations relatives à la situation financière

Comptes séparés

Il existe des œuvres de prévoyance avec des placements individuels de la fortune (nommés placements individuels). Les œuvres de prévoyance possédant des placements individuels peuvent disposer de leurs réserves de contributions de l'employeur pour la réserve de fluctuation des cours de leurs placements individuels.

Procédures juridiques courantes

Sur la base de l'état actuel des procédures juridiques courantes, nous ne supposons pas que d'autres frais de procédures puissent encore être engendrés pour la Fondation.

Rapport de l'organe de contrôle pour Swisscanto Fondation collective

En notre qualité d'organe de contrôle, nous avons vérifié la légalité des comptes annuels (bilan, compte d'exploitation et annexe), de la gestion et des placements ainsi que des comptes de vieillesse de Swisscanto Fondation collective des Banques Cantonales, Bâle, pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2005.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, de la gestion et des placements ainsi que des comptes de vieillesse incombe au Conseil de fondation alors que notre mission consiste à vérifier ces comptes et à émettre une appréciation les concernant. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales de qualification et d'indépendance.

Notre révision a été effectuée selon les normes suisses de la profession. Ces normes requièrent de planifier et de réaliser la vérification de manière à constater toutes anomalies significatives dans les comptes annuels avec une sécurité convenable. Nous avons révisé les postes des comptes annuels et les indications

fournies dans ceux-ci en procédant à des analyses et à des examens par sondages. En outre, nous avons apprécié la manière dont ont été appliquées les règles relatives à la comptabilité, à l'établissement des comptes annuels, aux placements et aux principales décisions en matière d'évaluation, ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. La vérification de la gestion consiste à constater si les dispositions légales et réglementaires concernant l'organisation, l'administration, le prélèvement des cotisations et le versement des prestations sont respectées. Nous estimons que notre révision constitue une base suffisante pour former notre opinion.

Selon notre appréciation, les comptes annuels, la gestion et les placements, ainsi que les comptes de vieillesse sont conformes à la loi suisse, à l'acte de fondation et aux règlements.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

OBT AG

Patrick Zahno
Expert-comptable diplômé
Responsable du mandat

René Füglistner
Expert-comptable diplômé

Zurich, le 5 avril 2006

Compte annuel 2005 de Swisscanto Supra

Bilan Swisscanto Supra au 31 décembre 2004 et 2005	27
---	-----------

Compte d'exploitation Swisscanto Supra au 31 décembre 2004 et 2005	28
---	-----------

Annexe au compte annuel Swisscanto Supra	30
---	-----------

Bases et organisation	30
-----------------------	----

Nature de l'application du but	32
--------------------------------	----

Principes d'évaluation et de présentation des comptes, permanence	33
--	----

Règles techniques / Couverture des risques / Degré de couverture	34
---	----

Explications relatives aux placements et au résultat net des placements	36
--	----

Explication d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation	39
---	----

Demandes de l'autorité de surveillance	40
--	----

Autres informations relatives à la situation financière	40
---	----

Rapport de l'organe de contrôle pour Swisscanto Supra	41
--	-----------

Bilan Swisscanto Supra au 31 décembre 2004 et 2005

Actif	31.12.2005 en CHF	31.12.2004 en CHF
Placements		
Liquidités	17 812 926.17	13 037 793.18
Créances	2 145 660.45	2 035 475.98
Droits Obligations	96 731 131.75	91 892 010.35
Droits Actions	23 569 975.35	18 849 948.00
Actions Suisses	161 767.98	0.00
Droits Immeubles	14 285 999.25	14 519 983.80
Total Placements	154 707 460.95	140 335 211.31
Compte de régularisation actif	2 163 329.15	88 571.50
Placements individuels	1 802 147.10	1 108 980.00
Total Actif	158 672 937.20	141 532 762.81
Passif		
Obligations		
Prestations de libre passage et rentes	4 617 662.30	4 289 811.00
Autres obligations	925 203.90	1 652 314.30
Total obligations	5 542 866.20	5 942 125.30
Compte de régularisation passif	466 382.90	139 261.50
Réserves de contributions de l'employeur	2 405 051.25	2 500 836.90
Réserves non-techniques	0.00	178 000.00
Capitaux de prévoyance et réserves techniques		
Capital de prévoyance des assurés actifs	136 195 952.20	128 064 477.25
Réserves techniques	4 808 962.43	5 174 858.23
Total capitaux de prévoyance et réserves techniques	141 004 914.63	133 239 335.48
Réserve de fluctuation	9 253 722.22	0.00
Capital de la Fondation, fonds libres		
Situation en début de la période	-466 796.37	-4 510 535.71
Excédent des produits	466 796.37	4 043 739.34
Total capital de la Fondation, fonds libres	0.00	- 466 796.37
Total Passif	158 672 937.20	141 532 762.81

Compte d'exploitation Swisscanto Supra au 31 décembre 2004 et 2005

	2005 en CHF	2004 en CHF
Cotisations et apports ordinaires et autres	21 894 310.55	20 207 755.19
Cotisations salariés et employeurs	21 084 798.10	19 761 755.19
Apports dans les réserves de contributions de l'employeur	809 512.45	446 000.00
Prestations d'entrée et nouveaux contrats	9 849 839.75	16 660 073.45
Apports provenant de cotisations et prestations d'entrée	31 744 150.30	36 867 828.64
Prestations réglementaires	- 7 174 499.45	- 4 860 316.50
Rentes de vieillesse	- 106 017.20	- 97 150.20
Rentes de survivants	- 8 330.15	0.00
Rentes d'invalidité	- 253 051.25	- 307 894.05
Autres prestations réglementaires	- 135 229.75	- 21 596.80
Prestations en capital à la retraite	- 5 604 863.95	- 4 293 447.00
Prestations en capital au décès et à l'invalidité	- 1 067 007.15	- 140 228.45
Prestations de sortie et résiliations de contrats	- 14 637 449.10	- 8 532 214.20
Prestations en cas de sortie/résiliations de contrats	- 12 475 046.30	- 7 463 712.90
Versements anticipés pour la propriété du logement/divorce	- 2 162 402.80	- 1 068 501.30
Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés	- 21 811 948.55	- 13 392 530.70
Dissolution / Constitution de capitaux de prévoyance, réserves techniques et réserves de contributions	- 7 476 691.60	- 19 685 834.59
Dissolution (+) / Constitution (-) de capital de prévoyance des assurés actifs	- 6 226 152.10	- 16 403 554.75
Dissolution (+) / Constitution (-) de provisions techniques	365 895.80	- 3 224 854.29
Rémunération du capital de prévoyance	- 1 888 987.30	- 1 224 127.55
Dissolution (+) / Constitution (-) de réserves de contributions	272 552.00	1 166 702.00
Produit de prestations d'assurance	2 480 745.00	655 082.10
Prestations d'assurance	1 554 445.00	537 602.10
Surplus de bénéfices des assurances	926 300.00	117 480.00
Charges d'assurance	- 5 835 281.95	- 5 467 864.55
Primes d'assurance	- 5 758 919.60	- 5 373 678.85
Cotisations au fonds de garantie	- 76 362.35	- 94 185.70
Résultat net de l'activité d'assurance	- 899 026.80	- 1 023 319.10

	2005 en CHF	2004 en CHF
Résultat net des placements des caisses de prévoyance	11 023 518.27	5 103 475.34
Produit des droits d'obligations	4 409 807.86	3 465 137.06
Produit des droits d'actions	6 282 772.18	1 197 029.84
Produits des actions suisses	7 767.98	0.00
Produit des droits d'immeubles	502 658.01	425 223.60
Produit d'intérêt des avoirs bancaires	9 642.45	11 033.75
Produit d'intérêt des créances	62 079.80	75 289.15
Charges d'intérêt pour fonds de tiers	- 216 549.89	- 38 028.15
Charges d'intérêt pour réserves de contributions de l'employeur	- 10 015.25	- 16 190.75
Charges pour l'administration des placements	- 24 644.87	- 16 019.16
Compte d'exploitation partiel pour placements individuels	0.00	0.00
Produits des placements individuels	186 269.60	28 376.55
Frais pour l'administration des placements	- 1 932.95	- 1 657.25
Résultat net des placements individuels	184 336.65	26 719.30
Frais d'administration	- 1 250.00	- 1 250.00
Rémunération du capital de prévoyance	- 16 335.55	- 10 273.80
Constitution de la réserve de fluctuation	- 166 751.10	- 15 195.50
Autres produits	76 275.55	77 650.60
Produits de prestations fournies	13 038.35	6 757.90
Autres produits	63 237.20	70 892.70
Frais d'administration	- 658 248.43	- 1 14 067.50
Frais d'administration	- 630 954.23	- 1 10 060.30
Frais pour marketing et publicité	- 27 294.20	- 4 007.20
Excédent des produits avant constitution de la réserve de fluctuation	9 542 518.59	4 043 739.34
Constitution de la réserve de fluctuation	- 9 075 722.22	0.00
Excédent des produits	466 796.37	4 043 739.34

Annexe au compte annuel de Swisscanto Supra

Bases et organisation

Forme juridique et but

Sous le nom de Swisscanto Supra Fondation collective des Banques Cantonales une fondation conforme aux art. 80ss du Code civil suisse fut créée le 29.11.1984 par Swisscanto Fondation collective des Banques Cantonales.

La fondation a pour but des mesures de prévoyance professionnelle hors des prestations prescrites obligatoirement par la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle (LPP).

Enregistrement LPP et fonds de garantie

Registre pour la prévoyance professionnelle N° 3.010.999
Fonds de garantie LPP N° NR 30

Indication des actes et des règlements

Acte de fondation 29.11.1984, révisé le 16.06.2005
Règlement des placements 21.12.2005
Règlement pour la liquidation partielle en suspens
Règlement électoral 01.01.2005
Règlement d'organisation 01.06.2005
Règlement de prévoyance professionnelle individuellement selon œuvre de prévoyance

La gestion administrative de la Fondation est du ressort de Patria Société suisse d'assurance sur la vie. La Convention de direction des affaires du 28.12.2004 entre la Swisscanto Supra et

Patria Société suisse d'assurance sur la vie règle les tâches, les compétences et les responsabilités des personnes mandatées à la gestion administrative.

Experts, organe de contrôle, conseillers, autorité de surveillance

Expert en prévoyance professionnelle	Patria Consulta Société de Conseils en matière de Prévoyance, Bâle
Organe de contrôle	OBT SA, Zurich
Conseil pour la Commission de placements	PPCmetrics SA, Zurich Complementa Investment-Controlling AG, St-Gall
Autorité de surveillance	Office Fédérale des Assurances Sociales, Berne

Organe de gestion / droit à la signature

Conseil de Fondation	Heinz Waech	Président dès le 01.12.2005	Johan B. A. Kroon	Membre
	Theo Prinz	Président jusqu'au 30.11.2005	Beat Müller	Membre
	Philipp Gmür	Vice-président	Martin Scholl	Membre
	Donald Desax	Membre	Andreas Waespi	Membre
	Roland P. Geissmann	Membre		jusqu'au 30.11.2005
			Hanspeter Hess	Membre dès le 01.12.2005
	Signature: collectivement à deux			
Personnes autorisées à signer	Davide Pezzetta	Directeur administratif		
	Rosmarie Champion	Responsable comptabilité		
	Leo A. Degen	Responsable du service conseil		
	René Eggimann	Responsable du service juridique		
	Fritz Häsler	Responsable du service à la clientèle		
	Dieter Hedinger	Responsable du service à la clientèle		
	Roland Kaufmann	Responsable marketing		
	Daniel Rossi	Responsable de la Fondation de libre passage		
	Christoph Schneider	Responsable du service juridique Swisscanto		
	Claude Schreiber	Responsable Key Accounts		
	Signature: collectivement à deux			

Employeurs affiliés

	2005 Nombre	2004 Nombre
Effectif à la fin de l'exercice précédent	386	377
Entrées/Sorties	- 4	9
Effectif à la fin de l'exercice sous revue	382	386

Membres actifs et rentiers**Assurés actifs**

	2005 Nombre	2004 Nombre
Effectif à la fin de l'exercice précédent	2 040	1 973
Variations par rapport à l'année précédente	93	67
Effectif à la fin de l'exercice sous revue	2 133	2 040

Bénéficiaires de rentes

	31.12.2005 Nombre	Entwicklung Nombre	31.12.2004 Nombre
Rentes de vieillesse	15	1	14
Rentes d'invalidité	39	- 2	41
Rentes de veuf ou de veuve	1	0	1
Total	55	- 1	56

Nature de l'application du but

Le but de la Fondation est atteint lorsque les employeurs adhèrent à la Fondation par un contrat d'affiliation. Lors de la conclusion de ce contrat d'affiliation, une œuvre de prévoyance se constitue.

Explications relatives au plan de prévoyance

Chaque caisse de prévoyance dispose d'un propre plan de prévoyance dans le cadre de la prévoyance professionnelle obligatoire. Les prestations de vieillesse reposent sur la primauté des cotisations, les prestations de risque sur la primauté des cotisations ou la primauté des prestations selon la caisse de prévoyance et les prestations concernées.

Financement, méthodes de financement

Le financement est régi séparément pour chaque caisse de prévoyance. Les charges de prévoyance sont financées essentiellement par les salariés et l'employeur, ce dernier devant en supporter au minimum 50%.

Autres informations concernant l'activité de prévoyance

Quelques œuvres de prévoyance disposent de placements individuels de la fortune (nommés placements individuels). Les modalités

et y relatives sont régies par des dispositions contractuelles distinctes et réglementaires de Swisscanto Supra.

	2005	2004
Nombre d'œuvres de prévoyance avec placements individuels	1	1

Principes d'évaluation et de présentation des comptes, permanence

Confirmation sur la présentation des comptes selon la Swiss GAAP RPC 26

La présentation des comptes s'appuie sur les recommandations relatives à la présentation des comptes Swiss GAAP RPC 26 dans leur version du 01.01.2004. Les dispositions suivantes de Swiss GAAP RPC 26 n'ont pas encore été prises en compte:

- répartition des cotisations et apports entre salariés et employeurs,
- présentation séparée des versements anticipés pour la propriété du logement et les divorces, des apports uniques et des sommes de rachat.

Explications relatives à la première application de la Swiss GAAP RPC 26

Les réserves pour investissements de CHF 178 000 de l'exercice 2004 ont été dissoutes et attribuées aux réserves pour fluctuation des cours.

Principes comptables et d'évaluation

Principes comptables

Le rapport annuel se compose du bilan, du compte d'exploitation et de l'annexe. Il tient compte des chiffres de l'année précédente. L'annexe comprend des informations complémentaires ainsi que des explications sur les placements, le financement et les différents postes du bilan et du compte d'exploitation. Les événements survenus après la date de clôture du bilan ne doivent être mentionnés que s'ils influent sensiblement sur l'appréciation de la situation de l'institution de prévoyance. D'autre part, les articles 957 à 964 du Code des obligations concernant la comptabilité commerciale sont valables.

Principes d'évaluation

Liquidités	Valeur nominale
Créances	Valeur nominal après déduction des correctifs de valeur nécessaires
Droits	Valeur de marché
Actions suisses	Valeur réelle
Comptes de régularisation actifs	Valeur nominale
Placements individuels	Valeur de marché

Règles techniques / Couverture des risques / Degré de couverture

Nature de la couverture des risques, réassurances

La Fondation a conclu un contrat d'assurance vie collective avec Patria Société suisse d'assurances sur la vie, Bâle, pour la couverture des risques techniques d'assurance décès et invalidité ainsi que pour le rachat de prestations de vieillesse. La Fondation est preneur d'assurance et bénéficiaire. Un écart entre les prestations de vieillesse selon le plan de prévoyance et les conditions du contrat d'assurance est pris en charge par la Fondation.

Explication des actifs et passifs de contrats d'assurance

Toutes les rentes sont réassurées. Le capital de couverture pour les rentes, non inscrit au bilan, s'élève au total à CHF 7 630 000 (année précédente CHF 7 620 000).

Réserves de contributions de l'employeur avec renonciation d'utilisation

Certaines œuvres de prévoyance attribuent leurs réserves de contributions de l'employeur aux réserves pour fluctuation des cours des placements individuels de leur fortune.

Développement et rémunération des avoirs-épargne en primauté des cotisations

	2005 en CHF	2004 en CHF
Avoirs-épargne à la fin de l'année précédente	128 064 477.25	110 426 521.15
Cotisations d'épargne	15 601 432.55	15 489 630.40
Apports de libre passage, montant de rachats et nouveaux contrats	9 849 839.75	13 157 887.10
Prestations de libre passage en cas de sortie et de résiliation de contrat	- 17 062 717.40	- 11 175 461.45
Versements anticipés pour la propriété du logement/divorce	- 2 162 402.80	- 1 068 501.30
Rémunération du capital d'épargne	1 905 322.85	1 234 401.35
Avoirs-épargne à la fin de l'exercice sous revue	136 195 952.20	128 064 477.25
Taux d'intérêt du capital d'épargne	1.50%	1.00%

Total des avoirs de vieillesse selon la LPP

La Fondation n'apporte que des prestations surobligatoires.

Résultat du dernier rapport d'expertise actuarielle

L'expert en prévoyance professionnelle atteste que la Fondation est en mesure de remplir ses obligations en tout temps.

Bases techniques et autres hypothèses significatives sur le plan actuariel

Actuellement, aucune autre réserve ne doit encore être constituée, à part les réserves techniques au bilan (cf. rapport d'expertise du 17 février 2006 «Prise de position des experts reconnus sur le thème «La mise à la retraite et son financement»»).

Composition des réserves techniques	31.12.2005 en CHF	31.12.2004 en CHF
Fonds libres des œuvres de prévoyance affiliées	3 787 210.03	3 867 298.83
Dépôt de surplus de bénéfice des œuvres de prévoyance affiliées	567 279.15	764 327.50
Réserves pour fluctuation des cours des œuvres de prév. affiliées	454 473.25	543 231.90
Total des réserves techniques	4 808 962.43	5 174 858.23

Modification des bases techniques et hypothèses

Il n'y a aucune modification par rapport à l'année précédente.

Degré de couverture selon l'art. 44 OPP2

	31.12.2005 en CHF	31.12.2004 en CHF
Actifs au bilan	1 586 729 37.20	1 415 327 62.81
Placements individuels de la fortune	- 1 802 147.10	- 1 108 980.00
Obligations et comptes de régularisation	- 6 009 249.10	- 6 081 386.80
Obligations Placements individuels de la fortune	22 292.40	12 147.95
Réserves non techniques	0.00	- 178 000.00
Fortune de prévoyance disponible	150 883 833.40	134 176 543.96
Capitaux de prévoyance de nature actuarielle nécessaires et réserves techniques	143 409 965.88	135 740 172.38
Capital de prévoyance des assurés actifs	136 195 952.20	128 064 477.25
Réserve de contributions de l'employeur	2 405 051.25	2 500 836.90
Réserves techniques	4 808 962.43	5 174 858.23
Capitaux de prévoyance et réserves techniques des placements individuels de la fortune	- 1 779 854.70	- 1 096 832.05
Capital de prévoyance des assurés actifs	- 1 553 924.50	- 1 037 652.95
Réserves de contributions de l'employeur	- 69 978.00	- 69 978.00
Réserves techniques	- 155 952.20	10 798.90
Capitaux de prévoyance et réserves techniques du Pool	141 630 111.18	134 643 340.33
Degré de couverture	106.5%	99.6%

Le degré de couverture des œuvres de prévoyance avec des placements individuels de la fortune est calculé à part et communiqué aux œuvres de prévoyance concernées. A ce sujet, les réserves pour fluctuation des cours fixées sont calculées individuellement, en se basant sur la stratégie de placement choisie.

Explications relatives aux placements et au résultat net des placements

Organisation de l'activité de placement, règlement de placement

L'organisation de l'activité de placement de Swisscanto Supra est prévue dans le Règlement de placement. L'organisation relative aux placements est confiée au Conseil de fondation, à la Commission de placement, à la Direction ainsi qu'aux gestionnaires de portefeuille.

Le Conseil de fondation nomme les membres de la Commission de placement, définit l'organisation relative aux placements et élit les gestionnaires de portefeuille externes. Sur demande de la Commission de placement et dans le cadre des dispositions légales, il approuve la stratégie et les directives de placements.

La Commission de placement est responsable du contrôle, de l'application ainsi que de l'initialisation de rajustement de la stratégie de placement.

La Direction garantit les liquidités opérationnelles ainsi que le compte-rendu nécessaire à la Commission de placement.

Les devoirs des gestionnaires de portefeuille sont définis dans les contrats de gestion de fortune séparés datés du 6.12.2001. Il s'agit en l'occurrence de la sauvegarde de la structure tactique de la fortune, de l'élaboration des documents pour l'établissement du rapport de contrôle ainsi que de l'information donnée à la Commission de placement relative aux résultats obtenus, les attentes du marché et les événements exceptionnels.

Objectifs et calcul de la réserve de fluctuation des cours concernant les placements de la Fondation

Selon la stratégie de placement en vigueur, la réserve pour fluctuation des cours est fixée à 10.4 % des placements de la fortune sous forme de droits.

	2005 en CHF	2004 en CHF
Réserve de fluctuation des cours au 1.1.	0.00	0.00
Affectation selon la première application de la Swiss GAAP RPC 26	178 000.00	0.00
Affectation au débit du compte d'exploitation	9 075 722.22	0.00
Réserve de fluctuation des cours au 31.12.	9 253 722.22	0.00
Objectif fixé pour la réserve pour fluctuation des cours	14 013 882.93	
Déficit de la réserve pour fluctuation des cours	-4 760 160.71	

Présentation des placements par catégorie

	31.12.2005		31.12.2004		Max. OPP2 en %
	en mille CHF	en %	en mille CHF	en %	
Limite des diverses catégories de placement					
Liquidités	17 813	11.4	13 038	9.3	100
Droits Obligations	96 731		91 892		
Droits Obligations Suisses	79 272	50.5	76 396	54.4	100
Droits Obligations Etrangères (en monnaie étrangère)	17 459	11.1	15 496	11.0	20
Droits Actions	23 732		18 850		
Droits Actions Suisses	12 393	7.9	9 493	6.8	30
Droits Actions Etrangères	11 339	7.2	9 357	6.7	25
Droits Immeubles	14 286	9.1	14 520		
Droits Immeubles suisses	14 286		14 520	10.3	50
Autres actifs	4 309	1.4	2 124		
Créances	2 146	1.4	2 035	1.4	
Compte de régularisation actif	2 163		89	0.1	
Total actifs sans placements individuels	156 871	100.0	140 424	100.0	
Limites globales					
	31.12.2005		31.12.2004		Max. OPP2 en %
	en mille CHF	en %	en mille CHF	en %	
Valeurs réelles	38 018	24.2	33 370	23.8	70
Valeurs en participations	23 732	15.1	18 850	13.4	50
Créances étrangères & monnaies étrangères	17 459	11.1	15 496	11.0	30
Monnaies étrangères & Actions étrangères	28 798	18.4	24 853	17.7	30

Explication du résultat net des placements

	2005 en CHF	2004 en CHF
Intérêts	- 154 842.89	32 104.00
Produit des intérêts d'avoirs en banque	9 642.45	11 033.75
Produit des intérêts des créances	62 079.80	75 289.15
Charges d'intérêts pour fonds de tiers	-216 549.89	-38 028.15
Charges d'intérêts pour réserves de contributions de l'employeur	- 10 015.25	-16 190.75
Droits Obligations Suisses CHF	2 914 907.71	2 856 845.03
Produit direct	2 386 820.01	2 015 931.03
Variations de cours	528 087.70	840 914.00
Droits Obligations Etrangères en monnaies étrangères	1 494 900.15	608 292.03
Produit direct	808 087.17	714 342.51
Variations de cours	686 812.98	-106 050.48
Droits Actions Suisses	3 472 890.97	436 920.55
Produit direct	1 898 869.84	127 573.55
Variations de cours	3 283 021.13	309 347.00
Actions Suisses	7 767.98	0.00
Produit direct	0.00	0.00
Variations de cours	7 767.98	0.00
Droits Actions Etrangères	2 809 881.21	760 109.29
Produit direct	244 235.88	172 116.29
Variations de cours	2 565 645.33	587 993.00
Droits Immeubles	502 658.01	425 223.60
Produit direct	610 485.01	752 789.60
Variations de cours	-107 827.00	-327 566.00
Frais de gestion de fortune	- 24 644.87	- 16 019.16
Résultat net des placements	11 023 518.27	5 103 475.34

Performance des liquidités et des droits

	2005 en CHF	2004 en CHF
Portefeuille pondéré des liquidités et des droits	135 005 385	119 189 903
Performance nette des liquidités et des droits	8.31 %	4.28 %

Explication de la réserve de contributions de l'employeur

Réserve de contributions de l'employeur	2005 en CHF	2004 en CHF
Etat au début de la période	2 500 836.90	3 651 348.15
Apports aux réserves de contributions de l'employeur	809 512.45	446 000.00
Prestations résultant de résiliations de contrats	- 1 082 064.45	- 1 612 702.00
Affectation des réserves pour fluctuation de cours (placements individuels de fortune)	166 751.10	0.00
Intérêt	10 015.25	16 190.75
Etat à la fin de la période	2 405 051.25	2 500 836.90

Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation**Explications relatives au compte de régularisation actif**

	31.12.2005 en CHF	31.12.2004 en CHF
Prestations payées d'avance	2 160 329.15	88 571.50
Autres comptes de régularisation	3 000.00	0.00
Total compte de régularisation actif	2 163 329.15	88 571.50

Explications relatives au compte de régularisation passif

	31.12.2005 en CHF	31.12.2004 en CHF
Rétrocessions/Frais de courtages	305 000.00	0.00
Prestations en suspens	99 730.50	93 571.50
Autres comptes de régularisation	61 652.40	45 690.00
Total compte de régularisation passif	466 382.90	139 261.50

Explications relatives aux charges d'assurance

	2005 en CHF	2004 en CHF
Prime de risque	3 908 602.85	3 655 929.90
Primes pour coût de gestion	1 850 316.75	1 717 748.95
Cotisations au fonds de garantie	76 362.35	94 185.70
Total charges d'assurance	5 835 281.95	5 467 864.55

Demandes de l'autorité de surveillance

L'autorité de surveillance n'a déposé aucune demande.

Autres informations relatives à la situation financière

Comptes séparés

Il existe des œuvres de prévoyance avec des placements individuels de la fortune (nommés placements individuels). Les œuvres de prévoyance possédant des placements individuels peuvent disposer de leurs réserves de contributions de l'employeur pour la réserve de fluctuation des cours de leurs placements individuels.

Procédures juridiques courantes

Sur la base de l'état actuel des procédures juridiques courantes, nous ne supposons pas que d'autres frais de procédures puissent encore être engendrés pour la Fondation.

Rapport de l'organe de contrôle pour Swisscanto Supra

En notre qualité d'organe de contrôle, nous avons vérifié la légalité des comptes annuels (bilan, compte d'exploitation et annexe), de la gestion et des placements ainsi que des comptes d'épargne de Swisscanto Supra Fondation collective des Banques Cantonales, Bâle, pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2005.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, de la gestion et des placements ainsi que des comptes d'épargne incombe au Conseil de fondation alors que notre mission consiste à vérifier ces comptes et à émettre une appréciation les concernant. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales de qualification et d'indépendance.

Notre révision a été effectuée selon les normes suisses de la profession. Ces normes requièrent de planifier et de réaliser la vérification de manière à constater toutes anomalies significatives dans les comptes annuels avec une sécurité convenable. Nous avons révisé les postes des comptes annuels et les indications

fournies dans ceux-ci en procédant à des analyses et à des examens par sondages. En outre, nous avons apprécié la manière dont ont été appliquées les règles relatives à la comptabilité, à l'établissement des comptes annuels, aux placements et aux principales décisions en matière d'évaluation, ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. La vérification de la gestion consiste à constater si les dispositions légales et réglementaires concernant l'organisation, l'administration, le prélèvement des cotisations et le versement des prestations sont respectées. Nous estimons que notre révision constitue une base suffisante pour former notre opinion.

Selon notre appréciation, les comptes annuels, la gestion et les placements, ainsi que les comptes d'épargne sont conformes à la loi suisse, à l'acte de fondation et aux règlements.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

OBT AG

Patrick Zahno
Expert-comptable diplômé
Responsable du mandat

René Füglistner
Expert-comptable diplômé

Zurich, le 5 avril 2006

Editeur:
Swisscanto Fondations collectives
St. Alban-Anlage 26
4002 Bâle

Pour de plus amples renseignements, prière de s'adresser à:
Swisscanto Fondations collectives, St. Alban-Anlage 26, 4002 Bâle
Téléphone 061 280 26 66, Fax 061 280 29 77
fondationcollective@swisscanto.ch, www.swisscanto.ch

